

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session automne 2014

POL 5911-10
Politique de l'environnement
Lundi 14h00-17h00

Enseignant : Jean-François Desgroseilliers
Courriel : jfdesgros@gmail.com OU
desgroseilliers.jean-francois@uqam.ca

Heures de disponibilité : avant le cours ou sur rendez-vous

Description du cours (annuaire de l'UQAM)

Examen des problèmes environnementaux selon une perspective de politiques publiques. Dimensions sociales, économiques, politiques, administratives et juridiques du développement durable. Analyse de la gouvernance environnementale au niveau local, national et international, avec une attention spéciale aux politiques canadiennes et québécoises. Configuration des acteurs de la politique environnementale (gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé). Processus décisionnels, instruments législatifs et réglementaires, enjeux actuels.

Objectifs

- sensibiliser les étudiant-es aux principaux enjeux de la politique environnementale ;
- reconnaître les intérêts et les idées des divers acteurs qui interviennent dans le processus politique ;
- identifier les forces et les faiblesses des instruments en matière de politique environnementale au Canada.

Pédagogie

L'enseignement est basé sur des exposés magistraux, durant lesquels la participation active des étudiants est encouragée. Ces exposés seront complétés par quelques documents audiovisuels. Des lectures doivent être faites avant chaque cours (voir plus bas, section « Lectures ») : elles seront en partie discutées en classe, mais servent surtout de base sur laquelle s'appuiera le cours.

D'autre part, des simulations permettront aux étudiants d'expérimenter des dynamiques politiques autour d'enjeux environnementaux : une brève simulation de gestion de biens communs (en début de session, non notée); une simulation de négociation internationale sur les changements climatiques; et une simulation de consultations publiques sur un enjeu environnemental au Québec.

Évaluation

La note finale du cours sera composée des éléments suivants :

- Un **examen intra** portant sur la matière vue dans les premières semaines de cours (30% de la note finale). Il comprendra deux parties :
 - 1) Une partie à rédiger à l'avance (format examen-maison) dont les consignes seront fournies une semaine à l'avance (15% de la note finale).
 - 2) Une seconde partie à rédiger en classe, sans documentation permise. Cette partie comprendra des questions à court développement et à choix multiples. Elle aura lieu en classe le 13 octobre et sera d'une durée de 70 minutes (15% de la note finale).
- Une activité de **simulation** (30% de la note finale). Deux simulations auront lieu en cours de session: une simulation de négociations climatiques (3 novembre) et une simulation de consultations publiques (24 novembre). En début de session, chaque étudiant-e se verra attribuer un rôle au hasard pour l'une des deux simulations. Chaque étudiant-e participera donc à l'une des simulations et assistera à l'autre comme observateur. Cette activité sera évaluée comme suit :
 - 1) Simulation (15% de la note finale) : la note sera basée sur la capacité des étudiants à participer de manière constructive à la simulation et à incarner de manière crédible la position de l'acteur représenté. Des consignes détaillées sur le déroulement et l'évaluation des simulations seront placées sur Moodle.
 - 2) Aide-mémoire (15% de la note finale) : chaque participant-e rédigera un aide-mémoire et le remettra le jour de la simulation à laquelle il participe. L'aide-mémoire consistera en un document de 3-4 pages. Des précisions sur ce travail seront également placées sur Moodle.
- Un **examen final** (40%), d'une durée de trois heures, qui aura lieu en classe le 15 décembre 2014 en classe. Il sera divisé en deux parties :
 - 1) La première partie, comptant pour 20% de la note finale, portera sur l'ensemble de la matière du cours. Elle sera composée d'une question à développement long (2-3 pages) à choisir parmi deux questions et de deux ou trois questions à développement court (environ 1/2 page chacune).
 - 2) La deuxième partie sera composée d'une question à développement long portant sur un livre que l'étudiant-e aura lu au cours de la session (livre choisi parmi les cinq livres indiqués dans la section « Lectures obligatoires » à la page 4 ci-dessous). Cette partie comptera pour 20% de la note finale. L'étudiant-e devra être en mesure de répondre aux questions suivantes: (a) quelle est la principale question posée par le livre ? (b) quelle est la réponse apportée, c'est-à-dire la thèse principale du livre ? (c) quels sont les principaux arguments développés pour soutenir la thèse? (d) la démonstration est-elle convaincante et pourquoi? (e) quels sont les principaux acteurs impliqués ? (f) quels sont les intérêts et les idées défendus par ces acteurs ? (g) quel est le rapport de force entre les acteurs? (h) quelle importance joue le contexte institutionnel et socio-économique ?

NB : Toute la documentation écrite (notes de cours, recueil, livres) sera permise lors de l'examen final, mais aucun appareil électronique ne pourra être utilisé. Des exemples de questions et des consignes additionnelles seront fournis une semaine avant l'examen.

Déroulement et contenu des séances

Date	Thème
08-09-14	1- Présentation du cours et introduction
15-09-14	2- Développement et environnement : grands enjeux
22-09-14	3- La gouvernance environnementale : échelles, instruments, acteurs
29-09-14	4- Écologie politique et environnementalisme : approches et courants
06-10-14	5- Le processus d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques
13-10-14	6- Examen intra (70 minutes) Les régimes environnementaux internationaux (début)
20-10-14	<i>Semaine de relâche : pas de cours</i>
27-10-14	7- Les régimes environnementaux internationaux (suite)
03-11-14	8- <i>Simulation I – Changements climatiques</i>
10-11-14	9- Le cadre institutionnel et les politiques environnementales au Québec et au Canada (début)
17-11-14	10- Le cadre institutionnel et les politiques environnementales au Québec et au Canada (fin)
24-11-14	11- <i>Simulation II – Consultations publiques</i>
01-12-14	12- Les villes et la gestion de l'environnement
08-12-14	13- Conclusion et discussion des livres obligatoires
15-12-14	Examen final

Lectures

Un **recueil de textes** a été préparé pour le cours et est en vente à la Coop UQAM. Les textes de ce recueil serviront de base aux séances en classe : les lectures à faire pour chaque séance sont indiquées sur le site Moodle du cours. Des liens vers quelques autres lectures obligatoires sont disponibles sur Moodle; chaque étudiant est responsable d'y télécharger ces textes pour les lire.

Les étudiant-es devront de plus lire **un des cinq livres suivants**, au choix :

- Cardinal, François. *Le mythe du Québec vert*, Montréal, Éditions Voix parallèles, 2007.
- Guilbeault, Steven et François Tanguay. *Le prochain virage : Propulser le Québec vers un avenir équitable et durable*, Montréal, Druide, 2014.
- Laurent, Éloi. *Social-écologie*, Paris, Flammarion, 2011.
- Nikiforuk, Andrew. *Sables bitumineux: la honte du Canada*, Montréal, Écosociété, 2010.
- Proulx, Denise et Lucie Sauvé. *Porcherie! La porciculture intempestive au Québec*, Montréal, Écosociété, 2007.

Des copies de chacun de ces cinq livres sont disponibles à la Coop UQAM.

Pour ceux et celles qui souhaitent aller plus loin, une bibliographie complémentaire sur la politique de l'environnement est également mise à disposition sur le site Moodle du cours.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.